
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 68-2008, 31 janvier 2008

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2)

Industrie du camionnage – Québec

— Modifications

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 13 février 2008,
140^e année, n° 7, page 772.

À la page 773, article 5, paragraphe 4^o du tableau,
dernière colonne, on aurait dû lire « 13,00 \$ » au lieu de
« 12,50 \$ ».

49468